

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 28 mai 2024****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants

15

Date de la
convocation

22 mai 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint, Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain- Monsieur CHAGNOLEAU Joël -

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice), Madame BERUSSEAU Evelyne, Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU Joël)

Absents : Monsieur VICI Laurent -Madame Christine CHAPRON - Madame STRADY Emmanuelle

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur REY Michel

2024 05 33-Réparation de l'ouvrage d'art de Dercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pouvoirs de police du Maire, et notamment assurer la sécurité sur la commune,

M. le Maire expose au conseil municipal que compte tenu des dégâts constatés sur le pont de Dercie, une demande de réfection de cet ouvrage d'art auprès du Syndicat Départemental de Voirie a été sollicitée.

Cette réfection a été estimée au montant de 54 165.28 TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser cette réfection auprès du Syndicat de voirie, tel qu'exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'Autoriser M. le Maire à signer le devis du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant de 54 165.28 € TTC, afin de réparer l'ouvrage d'art situé au lieudit de Dercie,**
- **D'inscrire cette dépense au budget primitif 2024**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 28 mai 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Publiée sur le site internet le : 31/05/2024

Affichée le : 31/05/2024

